



## Harcèlement Huissier xxxxxxxxx

Par **flan**, le **27/06/2013** à **14:00**

Bonjour,

Dans le cadre d'un divorce, quelques dossiers sont gérés par un huissier de mon département (61) et proche de mon lieu de domicile soit ; depuis une semaine, des appels excessifs d'un Cabinet de Huissier xxxxxxxxx département 37, pour un dossier, le ton devient insolent et menaçant, une connotation à me prendre pour une imbécile, mettent en doute systématiquement ma version, ne retiennent aucunement les explications. Concernant le fait que leur Etude n'est pas territoriale et qu'un huissier compétent est déjà mandaté, sont sur la défensive, insistent que c'est eux. Mettent bien sur en avant le mode de virement sur leur compte pour le paiement avec tous les mots qui vont avec, pour mettre la pression. Les appels sont donc nombreux, à intervalle réduit, au bout d'un moment donné les messages qui fusent et si la réponse est par mail, à la limite de pas judicieux ....je prends sur moi pour me montrer plus intelligente et ne pas me réduire à leur niveau mais ça devient très pénible.

Face à cette situation, quel comportement adapté, fatiguant à tout niveau et d'autant plus que j'ai un souci de santé important ; pour dire, récemment expliquant que j'étais en examens médicaux, ont répondu ironiquement .....

Merci pour les précieuses réponses

Par **antirak**, le **28/06/2013** à **20:12**

[fluo]bonjour[/fluo]

Cette étude qui agit dans le cadre de l'activité accessoire de recouvrement amiable (sans titre

executoire)est très très très border line.

Ils ont un petit pool de personnes qui font du recouvrement téléphonique qui sont toutes irrespectueuses, emploient un ton intimidant et psycho-rigide, permettant de dénoter des êtres malades.

Notez chaque appel téléphonique

-numéro de tel

- date,

- heure,

- éventuellement prénom de la personne (ils ne se nomment jamais)

- enregistrez ce qu'elles vous disent pour confondre leur manque de moralité, leurs mensonges et abus de langage.

si elles vous appellent plusieurs fois par jour ou tous les jours afin de vous contraindre de payer, cette pratique constitue des appels téléphoniques malveillants

pour que l'infraction soit constituée il faut que la sté de recouvrement vous ait appelé au moins deux fois.

vous portez plainte pour appels téléphoniques malveillants sur la base de l'art 222-16 du code pénal auprès du procureur (utilisez votre assistance juridique pour le faire)

Vous pouvez choisir de les poursuivre devant le juge de proximité en faisant une demande de dommage et intérêts de 500 euros, si vous êtes malade à cause d'eux et que ça vous cause du stress allez voir un médecin pour qu'il vous soigne et vous donne une attestation joignez votre attestation à votre demande et demandez 500 euros pour préjudice moral

ce sont des gens à combattre sans pitié jusqu'au bout tellement ils rendent les gens malade. si vous attaquez au pénal, attaquez à la fois la conseillère qui vous a téléphoné et l'étude. la police de vichy a été condamnée aussi, vous comprenez?